



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 37/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09h00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (M49) DE LA CACL - EXERCICE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 16
Nombre de Procuration :
Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16
Vote :
Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nestor GOVINDIN

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-37-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Exposé des motifs

Le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M49.

Le projet de Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif (SPANC), soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **110 000 €**, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) - Exercice 2020 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe assainissement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 01/2020/CACL du 31 janvier 2020 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Assainissement du lundi 17 février 2020 ;

Entendu l'avis de la Commission des Finance le mardi 03 mars 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 37/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Unique du Budget Annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CACL - Exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 37/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL - Exercice 2020.

APPROUVE le Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement Non Collectif (SPANC) (M49) de la CACL exercice 2020, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **110 000 €** et conformément au tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200305-37-2020-AP-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020
7062	redevance assainissement non collectif	110 000.00
Total recettes relles de fonctionnement		110 000.00
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020
011	Charges à caractere general	25 000.00
012	Charges de personelles	85 000.00
Total depenses relles de fonctionnement		110 000.00

AUTORISE la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Unique du Budget Annexe Assainissement Non Collectif (M49) pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires ;

AUTORISE la Présidente à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget unique du Budget Annexe Assainissement non collectif (M49) de la CACL - Exercice 2020, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Unique du Budget Annexe Assainissement Non Collectif (M49) de la CACL - Exercice 2020.

DECIDE de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 05 mars 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME
LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL
Marie-Laure PHINÉRA-HORTH



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20200305-37-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020